

REUSSIR LE DECONFINEMENT

Après bientôt presque 2 mois de confinement, nous aspirons à une vie plus normale, avec toutes les précautions qu'imposera l'évolution du contexte.

Les mesures de restriction des activités professionnelles, commerciales et sociales ont durement affecté le pays. C'est le prix à payer pour préserver la santé de tous. Il est évident que notre commune est et sera impactée et qu'il faudra en tirer les conséquences difficilement évaluables à ce jour.

Nous nous félicitons qu'à BRETEIL, comme ailleurs, cette situation inédite ait déclenché des actions de générosité. On a vu que les solidarités familiales et de voisinage envers les personnes les plus fragiles sont fortes. Nous avons pu également relever tout l'intérêt des commerces et services de proximité. Souhaitons que cet engouement pour le local perdure.

Cette crise sanitaire est une épreuve, mais aussi un révélateur de ce qui est essentiel pour faire ensemble une communauté.

Au moment du bouclage de cette lettre, la déclinaison du plan de déconfinement, présenté par le gouvernement le 28 avril 2020, n'est pas complètement arrêté. Chaque territoire devra combiner vigilance, adaptabilité et progressivité.

Soyez assurés de la mobilisation des élus et des services municipaux pour le mettre en œuvre dans les meilleures conditions possibles. Vous serez informés des mesures prises impactant votre quotidien et nous demeurons à votre écoute.

La Municipalité
Le 30/04/2020

LES PRINCIPALES MESURES DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE A BRETEIL (CHRONOLOGIE DE MARS A MAI 2020)

Suivez l'actualité Covid-19 à la rubrique dédiée sur le site internet de la commune et pour les modalités de réouverture des écoles sur le portail familles.

↳ Lundi 16 mars :

Application des mesures de confinement suite à l'intervention du Président de la République.

- Fermeture des écoles et des équipements recevant du public.
- Etablissement du plan de continuité des services avec la directrice générale des services.
- Accueil des enfants des personnels prioritaires à l'école publique en lien avec les directrices d'école et le personnel municipal volontaire.

↳ Mardi 17 mars :

- Mise en place d'un numéro d'astreinte pour assurer la continuité de l'accueil téléphonique de la mairie.
- Organisation d'une chaîne d'entraide Covid-19 BRETEIL de veille et d'assistance aux personnes fragiles, sous l'égide de la commune et du CCAS.

↳ Jeudi 19 mars :

- Inscription au groupe WhatsApp de l'association des maires d'Ille-et-Vilaine destiné à favoriser l'information et les échanges sur la gestion de la crise sanitaire dans les communes.
- Création d'une rubrique Covid-19 sur le site internet de la commune.

↳ Mardi 24 mars :

- Suspension des émissions des titres de loyers pour les locaux commerciaux occupés par des professionnels.

↳ Mercredi 25 mars :

- Obtention de la dérogation de la préfecture pour le maintien du marché de Breteil. Mise en place chaque samedi matin des mesures barrières et veille par les élus de permanence en mairie.

↳ Mercredi 1^{er} avril :

- Accueil du service civique du FCBT (Football Club Breteil-Talensac) mis à disposition de la chaîne d'entraide.

↳ Mardi 14 avril :

- Continuité du service minimum d'accueil des enfants des personnels prioritaires par l'association Les Francas pour la durée des vacances scolaires.

↳ Au lendemain de l'allocution du Président de la République du 13 avril :

- Préparation d'un plan de déconfinement, avec une préoccupation spéciale pour l'ouverture des écoles et les services périscolaires.
- Appel aux bénévoles pour la réalisation de masques tissu via la chaîne d'entraide (un par habitant). Mise en ligne d'un formulaire d'inscription diffusé dans les commerces.

↳ Jeudi 16 avril :

- Point sur les mesures des communes en Bureau communautaire.
- Précommande de masques sanitaires pour le personnel municipal et de masques tissus pour la population (un par habitant).

↳ Mardi 21 avril :

- Réunion de cadrage pour l'organisation de l'opération de réalisation de masques par des bénévoles.
- Création d'un comité de suivi avec des membres du CCAS, des élus et des volontaires.

↳ Jeudi 23 avril :

- Organisation du nettoyage des locaux scolaires et périscolaires sur les semaines 19 et 20 selon les préconisations sanitaires.

↳ Lundi 27 avril :

- Reprise de l'accueil des enfants des personnels prioritaires à l'école publique en lien avec les directrices d'école et le personnel municipal volontaire.

↳ Mardi 28 avril :

- Réouverture de l'agence postale.
- Reprise des personnels affectés aux écoles.
- Organisation et préparation des locaux scolaires.

↳ Mercredi 29 avril :

- Débriefing du plan de déconfinement présenté par le Premier Ministre le 28 avril 2020.

↳ Jeudi 30 avril :

- Point d'échanges en Bureau communautaire.

↳ Lundi 4 mai :

- Municipalité. Mesures à adopter pour le déconfinement.

Appel aux bénévoles pour la réalisation de masques

L'objectif est un masque pour chaque habitant. Dans sa dernière allocution du 13 avril 2020, le Président de la République a évoqué la distribution de masques à la population d'ici mi-mai, en relation avec les communes. Le port du masque, déjà encouragé, devrait être une mesure accompagnant le déconfinement. **Il a été proposé à Breteil, comme dans d'autres communes, de faire appel à des bénévoles pour la réalisation de masques de protection en tissus qui pourront être délivrés aux Breteillaises. Près de 100 personnes y ont répondu.**

La Commune vient de faire l'acquisition des fournitures nécessaires pour la réalisation de 3 600 masques. Chaque volontaire dispose d'un kit (tissus, élastiques et fils délivrés par la commune). **Des formulaires d'inscription sont à disposition dans différents commerces :** la boulangerie, le CocciMarket, le bureau tabac, la pharmacie. **Un formulaire d'inscription en ligne a également été mis en place pour recenser les bénévoles :** <https://framaforms.org/inscription-pour-la-confection-volontaire-de-masques-de-protection-covid-19-1587134618>. Contact : entraidecovid19breteil@gmail.com.

Une chaîne d'entraide à Breteil contre l'isolement

- ⊗ Vous avez besoin d'aide ?
- ⊗ Vous connaissez une personne en difficulté ?
- ⊗ Vous pouvez aider ?

Plus d'informations par mail : entraidecovid19breteil@gmail.com ou sur la page Facebook : [@entraidecovid19breteil](https://www.facebook.com/entraidecovid19breteil).

Timothée BERTIN, en service civique au Football Club de Breteil Talensac, est mis à disposition de la mairie de Breteil pour des actions locales de solidarité. Merci au FCBT. Il est chargé d'animer la chaîne d'entraide, de prendre des nouvelles des personnes âgées ... Vous pouvez le contacter au 06 08 46 24 03.

Des formulaires sont à disposition dans différents sites :

- ⊗ la boulangerie,
- ⊗ le CocciMarket,
- ⊗ le bureau tabac,
- ⊗ la pharmacie.

Manifestez-vous à l'aide du formulaire sur www.breteil.fr, rubrique Mairie, sous-rubrique Covid-19 : <https://framaforms.org/solidarite-covid-19-breteil-jai-besoin-daide-je-peux-aider-1584449815>.

Solidarité numérique

Solidarité numérique est un centre d'aide pour les démarches en ligne essentielles. J'ai besoin d'aide pour faire des démarches pour ma famille et moi, faire des démarches liées à mon travail ou mon entreprise, voir un médecin, rester en contact avec mes proches, travailler chez moi, faire l'école à la maison, faire mes courses ... Je trouve des réponses en ligne <https://solidarite-numerique.fr/> ou au 01 70 772 372 (appel non surtaxé), du lundi au vendredi, de 9h à 18h.

Existence de plateformes d'aide

La Paroisse Saint Louis-Marie en Brocéliande a mis en place une permanence téléphonique « d'écoute » tenue par des bénévoles (Presbytère de Montfort-sur-Meu : 02 99 09 01 31).

Il existe d'autres plateformes d'aide :
- **Tous mobilisés** (plateforme de soutien téléphonique aux parents d'enfants en situation de handicap - <https://www.grandir-ensemble.com/>),
- **Solidaires-handicaps** (<https://solidaires-handicaps.fr/>),
- **Centre Ressources Autisme Bretagne** (<https://www.cra.bzh/>),
- **Loisirs pluriel** (<http://www.loisirs-pluriel.com/>),
- des **aides psychologiques**, sont à votre disposition. Plus d'infos sur www.breteil.fr, rubrique mairie, sous-rubrique Covid-19.

COMMENT AIDER ?

Tous mobilisés pour le système de santé

Vous êtes étudiant, professionnel ou retraité et vos compétences répondent aux besoins des établissements de santé : vous pouvez soutenir les équipes soignantes. Depuis chez vous, ou au sein d'un établissement, votre mobilisation peut être précieuse. Plus d'infos : <https://www.renfort-covid.fr/>.

Chaîne d'entraide à BRETEIL

Recherche tissus en coton épais pour confectionner masques et blouses pour les personnels de santé. Contact : entraidecovid19breteil@gmail.com - Facebook : [@entraidecovid19breteil](https://www.facebook.com/entraidecovid19breteil).

Réserve civique - Je veux aider

Face à l'épidémie de Covid-19, le Gouvernement appelle à la mobilisation générale des solidarités. Ensemble. Quatre missions sont vitales : l'aide alimentaire et d'urgence, la garde exceptionnelle d'enfants, le lien avec les personnes fragiles isolées, la solidarité de proximité. Plus d'infos : <https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/>.

INFOS COMMUNALES

Fermeture de la mairie au public

L'accueil au public de la mairie est fermé depuis le mardi 17 mars 2020 jusqu'à nouvel ordre en vertu des mesures prises pour le Covid-19. Merci de votre compréhension.

Un accueil téléphonique est assuré du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 au numéro suivant 06.47.46.21.51. Les services de la mairie restent également joignables par mail (mairie@breteil.fr).

Le maire et un adjoint tiennent une permanence physique à la mairie dans les heures ouvrables (en cas de besoin, sonner à l'interphone).

Plus d'informations sur le site internet de la commune www.breteil.fr.

Fonctionnement de l'agence postale communale

Depuis le mardi 28 avril 2020, l'agence postale a réouvert quelques jours par semaine pour certaines missions.

La levée du courrier est toujours assurée le mercredi, le jeudi et le vendredi. Par exemple, une lettre déposée dans la boîte à lettre de « La Poste » le vendredi soir ne sera relevée que le mercredi suivant.

Pour la récupération de colis ou de courriers recommandés, il faut se rendre au centre de tri de Montfort-sur-Meu. Il est ouvert uniquement de 8h15 à 11h du mercredi au vendredi. Le courrier est distribué le mardi, le mercredi, le jeudi et le vendredi.

La Poste met également en place un dispositif pour le lundi et le mardi pour la distribution des revues et journaux aux abonnés. Le « Ouest-France » du samedi ne sera distribué que le lundi.

A la date d'impression de cette lettre, nous ne connaissons pas les jours et horaires d'ouverture pour le mois de mai 2020.

Organisation des soins médicaux de Breteil - Communiqué des médecins de Breteil

Si vous avez des signes d'inquiétude, n'hésitez pas à appeler le cabinet de médecine générale de Breteil (02 99 61 59 26) ou votre médecin habituel.

Nous vous répondrons et nous pourrions vous recevoir sur des créneaux spécifiques dédiés, y compris si vous n'êtes pas habituellement suivis à Breteil.

Pour les autres patients, nous continuons de vous suivre et de vous recevoir si besoin, le matin principalement, ou par téléconsultation.

Soutien aux services de proximité

Vous pouvez compter sur vos services de proximité (alimentaire, traiteurs, soins ...). Ils assurent des livraisons à domicile. De plus, le marché du samedi matin est maintenu à titre dérogatoire.

Merci de soutenir l'offre locale !

Communiqué du SMICTOM

ORDURES MÉNAGÈRES

La déchèterie est fermée au public à compter du mardi 17 mars 2020 et jusqu'à nouvel ordre.

Les collectes d'ordures ménagères et sélectives pourront subir des perturbations. Nous appelons les usagers à maintenir leur bac présenté à la collecte pour permettre un rattrapage éventuel.

Nous rappelons également que les déchets sanitaires de type mouchoirs, masques, gants ne doivent surtout pas être évacués dans les WC, ni être mis dans les bacs de collecte sélective, qui sont triés en partie manuellement par les salariés du centre de tri à Gaël. Ces déchets doivent être placés dans la poubelle verte dans un sac poubelle fermé, dont on aura au maximum évacué l'air, pour éviter qu'il n'éclate et projette des aérosols lors de sa compaction dans le camion benne.

Il est rappelé que les salariés de collecte ne prennent pas les sacs présentés au pied des bacs même pour de la collecte sélective. Si le bac est débordant, il sera collecté sans enlever les surplus. Les collectes textiles, dans les conteneurs d'apport volontaire gérés par « Le Relais », sont suspendues.

Les salariés de l'entreprise THEAUD remercient les usagers pour leurs desins ou leurs messages de soutien.

Merci pour votre compréhension.

REOUVERTURE DU CENTRE D'APPORT VOLONTAIRE

Le SMICTOM a décidé une réouverture progressive la semaine 19 :

- le lundi 4 mai 2020 et le jeudi 7 mai 2020 dans les créneaux 8h30-11h30 / 13h30-17h30,
- Le samedi 9 mai 2020 uniquement le matin.

Accès aux véhicules avec plaques impaires dans les semaines impaires et inversement.

Suivre l'actualité sur le site du SMICTOM www.smictom-centreouest35.fr.

Il est déjà réouvert aux professionnels sur rendez-vous. Pour contacter le service : contact@smictomco.fr.

Attestations obligatoires pour tous les déplacements

Le gouvernement a pris des mesures le 16 mars, renforcées le 24 mars, pour réduire les contacts et déplacements au strict minimum sur l'ensemble du territoire. **Pour chaque déplacement, l'usager doit OBLIGATOIREMENT être muni de cette attestation.**

Dans le cadre de la lutte contre la propagation du coronavirus, les déplacements sur l'ensemble du territoire national sont interdits, sauf dérogation, jusqu'au 11 mai.

L'attestation de déplacement dérogatoire est téléchargeable sur www.breteil.fr, rubrique Mairie, sous-rubrique Covid-19 ou peut être rédigée sur papier libre.

Des attestations sont également à disposition à la boulangerie, au Coccimarket, au bureau tabac, à la pharmacie.

Les coordonnées téléphoniques des commerçants sont à la page 26 du Guide Pratique communal.

Le non-respect de ces règles est passible d'une amende de 135 euros.

Attestation numérique

Depuis le lundi 6 avril 2020, **il est désormais possible de présenter votre attestation numérique de déplacement dérogatoire directement sur smartphone** sur le site du ministère de l'Intérieur <https://media.interieur.gouv.fr/deplacement-covid-19/>.

Les données saisies sont stockées exclusivement sur votre smartphone. Aucune information n'est collectée par le ministère de l'Intérieur.

Pas de confinement pour les droits des femmes

L'actuelle nécessité de confinement, ne doit pas être un obstacle à la lutte contre les violences sexistes, sexuelles ou conjugales, physiques ou psychologiques. Afin de leur permettre de disposer des moyens pour dénoncer leurs agresseurs, **le dispositif d'information et d'accompagnement des victimes de violences a été renforcé et adapté :**

- **en cas d'urgence, l'appel au 17 « Police secours »** est opérationnel en permanence et déclenchera l'intervention de la gendarmerie ;
- **les commissariats de police et brigades de gendarmerie** demeurent ouverts à l'accueil des victimes. Le trajet pour s'y rendre, au plus près de son domicile, est un motif légitime de déplacement dérogatoire (cocher la case « motif familial impérieux » sur l'attestation de déplacement dérogatoire) ;
- **le 3919** répond du lundi au samedi (9h-19h) ;
- **un accueil numérique** est également assuré via les plateformes **de signalement en ligne** des violences sexuelles et sexistes : www.service-public.fr/cmi ou <https://arretonslesviolences.gouv.fr/> ;
- **les associations spécialisées** poursuivent leur travail d'écoute et d'accompagnement de proximité :

- **CIDFF35** : par mail au cidf35.secretariat@orange.fr, au 06 84 59 78 75 du lundi au vendredi de 9h à 12h ou sur illeetvilaine.cidff.info et sur facebook cidff ;

- **AIS 35** : pour le ressort du tribunal judiciaire de Rennes au 02 23 50 06 37 ou 06 51 29 98 56 et par mail : sas.rennes@ais35.fr ;

- **France Victimes / SOS Victimes 35** au 02 99 35 06 07 tous les jours de la semaine de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (un message peut être laissé sur le répondeur en dehors de ces horaires) ou par mail sos-victimes-35@wanadoo.fr ;

- **ASFAD** : 02 99 54 44 88 ;

- **Planning Familial** : 02 99 31 54 22 / **Numéro Vert National IVG** : 0800 08 11 11 ;

- **Les avocats du barreau de Rennes** par téléphone au 02 99 31 16 62. **La permanence victimes est disponible de 10h à 20h, 7 jours sur 7, au 06 27 47 81 47 et au 06 27 47 81 37.**

En complément des outils déjà disponibles, **un dispositif « porteurs de paroles » est lancé.** Il s'agit, pour le primo-confident (proche, voisin, professionnel ...), de pouvoir aider une victime.

Un bordereau est disponible à cet effet sur www.ille-et-vilaine.gouv.fr ou sur www.breteil.fr, rubrique Mairie, sous-rubrique Covid-19.

Ne laissons aucune victime seule.

TRAVAUX

Travaux sur la commune

- Des travaux de voirie auront lieu **courant mai**, ZA du Chesnot, rue des Métiers.
- Des travaux d'enrobés (réfection de voirie) sont réalisés rue des Métiers. **Du 29 avril au 5 mai 2020**, la circulation est par alternat. **Du 5 au 6 mai 2020**, la rue des Métiers est interdite au stationnement et à la circulation de tous types de véhicules.
- La création d'un branchement gaz sera effectué **du 11 au 29 mai 2020**, au village du Léz. La voie communale n°3 sera en alternat.

Coupsures d'électricité

La commune va être impacté par deux coupures d'électricité à différentes heures de la journée sur tout le territoire :

- **le lundi 11 mai 2020**,
- **le mardi 12 mai 2020**.

Passage à niveau fermé - Déviation

Le passage à niveau (PN204) situé rue des Sentiers (RD68) sera fermé du **25 au 26 mai 2020** de 21h30 à 6h30 et une déviation sera mise en place.

ENFANCE-JEUNESSE

Parent(hèse) Famille

Au vu des circonstances actuelles, le café parents qui devait se tenir le mardi 18 mai, dans le cadre de Parenthèse Famille, aura finalement lieu le mardi 5 mai 2020 en ligne, avec la psychologue clinicienne Monica MEJIA, spécialisée dans l'éducation. Elle abordera la question de la communication parents/enfants, en insistant sur les difficultés en cette période de confinement. Cette visio conférence aura lieu grâce à l'application Zoom ; le lien sera prochainement disponible sur le Portail Familles : <https://breteil.portail-familles.net/>. Vous pourrez poser des questions et intervenir. **Rejoignez-nous le 5 mai 2020 à 20h en ligne !**

MEDIATHEQUE « LA CEDILLE »

Si vous ne pouvez pas aller à la médiathèque, alors la médiathèque vient à vous !

Pendant le confinement, les bibliothécaires vous proposent de retrouver sur leur page Facebook (@mediathequedebreteil) et dans leur newsletter des ressources numériques et des idées d'activités pour vous occuper. Pensez aussi aux ressources numériques de la médiathèque départementale ! Rendez-vous sur le site mediatheque.ille-et-vilaine.fr.

Pour toute question ou pour vous inscrire à la newsletter, contactez-nous par mail à l'adresse mediatheque.breteil@wanadoo.fr.

VIE ASSOCIATIVE

Toutes les manifestations culturelles et sportives du mois de mai 2020 sont annulées.

Burkina 35

En raison du coronavirus, **le marché artisanal solidaire prévu le 9 mai 2020 a été annulé** et sera peut-être reporté au mois de septembre 2020.

Les classes de Breteil ⚠ Changement de date ⚠

Compte tenu du confinement imposé par le COVID-19, **les classes 0** initialement prévues le 23 mai puis le 26 septembre **auront lieu le samedi 7 novembre 2020**.

Nous vous attendons nombreux et comptons sur votre présence afin de mettre à l'honneur notre génération.

INFOS PRATIQUES

COLLECTE DES BACS JAUNES

- ⊗ Mardi 5 mai 2020,
- ⊗ Mardi 19 mai 2020,
- ⊗ Mercredi 3 juin 2020.



Sortir son bac la veille puis le rentrer rapidement chez vous après la collecte.



Directeur de la publication : Joseph LE LEZ.

Comité de rédaction : Groupe de travail communication.

Tirage : 720 exemplaires. **Maquette et mise en page** : mairie de Breteil. **Dépôt légal** : mai 2020.

Impression : mairie de Breteil.

Points de dépôt : la mairie, le marché le samedi matin, la pharmacie, la boulangerie « Le Coin des Gourmands », le bar tabac « Le Kévestel », la supérette « CoccMarket ».



FORMALITES

Offres d'emplois

Chaque été, la mairie de Breteil met en place le dispositif « job d'été ». Il s'adresse aux jeunes Breteillais à partir de 18 ans qui souhaitent travailler un mois en juillet ou en août. **La Commune recrute 4 jeunes pour les services techniques (2 en juillet et 2 en août)**. Ils travailleront à l'entretien des espaces verts et du patrimoine communal. Envoyer lettre de candidature et CV à la mairie **avant le 20 mai 2020**.

We-Ker - Réseau des missions locales

La prochaine permanence programmée le 6 mai 2020 de 9h à 12h à la mairie est annulée.

PHARMACIES

SAMEDI - DIMANCHE 2-3 MAI

GENDRIN
02 99 09 70 29

Rue du Commerce
IFFENDIC

VENDREDI 8 MAI

DELYS
02 99 07 23 12

15, rue Centrale
MÉDREAC

SAMEDI - DIMANCHE 9-10 MAI

LECORGUILLÉ
02 99 07 18 74

1, rue Épinette
PLEUMÉLEUC

SAMEDI - DIMANCHE 16-17 MAI

ESNAULT
02 99 07 72 19

19, place Monument
GÂEL

JEUDI 21 MAI

GUILLOU
02 99 09 60 04

9, place Général Patton
SAINT MEEN

SAMEDI - DIMANCHE 23-24 MAI

MONTAUDOIN
02 99 09 61 22

1, rue Louison Bobet
SAINT MEEN

SAMEDI - DIMANCHE - LUNDI 30 MAI-31 MAI-1^{ER} JUIN

CARIOU
02 99 06 01 62

Rue de Rennes
BRETEIL

SERVICES D'URGENCE

Au téléphone, dites clairement votre adresse exacte et la nature de l'appel :

SAMU 35	15 ou 115
GENDARMERIE (Brigade de Montfort)	17 02 99 09 00 12
POMPIERS (Centre de Montfort)	18 ou 112
URGENCE Dépannage GAZ	0 800 47 33 33